

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue par voie de téléconférence ce lundi 5 octobre 2020 à 20 h 20, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents à cette téléconférence :

- Maude Nadeau, conseillère siège numéro 1 ;
- Lauréanne Dion, conseillère siège numéro 2 ;
- Patrick Morin, conseiller siège numéro 3 ;
- Dominique Labbé, conseiller siège numéro 5 ;
- Murielle Lemelin, conseillère siège numéro 6.

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

Assiste également à la séance par téléphone :

- Gaston Beaucage, conseiller siège numéro 4 ;

ORDRE DU JOUR

1. Résolution - Séance par téléconférence et téléphone ;
2. Ouverture de la séance ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2020 ;
5. Suivi du procès-verbal ;
6. Adoption des dépenses ;
7. Varia
 - a) M.R.C. ;
 - b) Rapports des activités des élus ;
8. Période de questions ;
9. Clôture de la séance.

020-082

Item 1 Résolution – Séance par téléconférence et téléphone

Attendu le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

Attendu le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

Attendu l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Attendu qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence et téléphone ;

En conséquence,

Sur proposition de Patrick Morin avec l'appui de Maude Nadeau

Il est résolu

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence et téléphone.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 2 **Ouverture de la séance**

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

020-083

Item 3 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Dominique Labbé avec l'appui de Patrick Morin.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

020-084

Item 4 **Adoption du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre est adopté sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Patrick Morin

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 5 **Suivi du procès-verbal**

Attendu que le directeur général/secrétaire-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

Attendu que ces informations couvrent la période depuis la séance du 14 septembre jusqu'à la séance prévue en novembre 2020 ;

Attendu que la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage avec l'appui de Maude Nadeau,

Il est résolu

Que les dépenses effectuées pour la somme de 88 207,76 \$ soient acceptées ;

Que le paiement des comptes pour la somme de 2 031,36 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, DMA

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 7 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 8 **Période de questions**

Puisque la séance est à huis clos, la période de questions est consacrée aux questions écrites envoyées par les contribuables de la Municipalité. Les questions reçues sont abordées lors de la séance.

Item 9 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance il est 20 h 26.

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.